

COMMUNIQUÉ

Paris, le 2 mai 2024
18 h 00 CET

APPROBATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 AVRIL 2024 DES POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION DES GÉRANTS ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En application de l'article R. 22-10-14 IV du Code de commerce

L'Assemblée générale du 30 avril 2024 a approuvé les politiques de rémunération des gérants et des membres du conseil de surveillance telles que présentées dans le Document d'enregistrement universel 2023 (chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise », § 3.8.1.) comme suit :

| Résolutions | Résultat du vote |
|--|-----------------------|
| <i>11^{ème} résolution</i> Politique de rémunération des gérants | Approuvée à 91,36 % |
| <i>12^{ème} résolution</i> Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance | Approuvée à > 99,99 % |

Depuis 1837, Hermès reste fidèle à son modèle artisanal et à ses valeurs humanistes. La liberté de création, l'esprit d'innovation, la recherche permanente des plus belles matières, la transmission de savoir-faire d'excellence, jusqu'aux détails pensés pour l'usage – c'est-à-dire l'esthétique de la fonction – forgent la singularité d'Hermès, maison d'objets créés pour durer.

Entreprise familiale indépendante, qui exerce 16 métiers, Hermès s'attache à conserver l'essentiel de sa production en France au sein de ses 60 sites de production et de formation, tout en développant son réseau de 294 magasins dans 45 pays. Le groupe emploie 22 000 personnes dans le monde, dont 13 700 en France, parmi lesquelles plus de 7 300 artisans*. Hermès est dirigé depuis 2013 par Axel Dumas, membre de la sixième génération.

Fondée en 2008, la Fondation d'entreprise Hermès soutient des projets dans les domaines de la création artistique, de l'éducation, de la formation et de la transmission des savoir-faire, de la biodiversité et de la préservation des environnements.

* Au 31 décembre 2023